L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 13 JUIN 1873. 46me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIETAIRES-EDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.

VENDREDI MATIN, 13 JUIN.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par Placide J. Spear, au coin des rues Orléans et Treme épiceries, etc.

Par D. E. Murphy, aux Nos 108 et 110, rue des Magasins—articles en granit et roche.

Par O. Valeton, au Nouveau Bassin — meubles, tapis matelas, sauves du steamboat Mary Forsyth.

Par Hoffman, Marks & Co., au No 2 de la rue Chartres—"notions", articles de fantaisie et de toilette.

ATTENTION!

Faiseur. Faiseur.—Voir l'annonce de D. E. Murphy, encanteur.

Affaires Municipales.

Le Conseil de ville, dans sa dernière séance, vient de mettre fin au contrat passé avec la Compagnie du Canal du Mississippi au Golfe du Mexique, pour des travaux d'excavation et de revêtement de digues sur les bords du lac. Nous en félicitons le Conseil, tout en regrettant que la mesure n'ait pas été prise plus tôt. En décembre, déjà le Conseil eut pu faire ce qu'il fait aujourd'hui, et il eut épargné à la ville $200,000. L'économie sur les dépenses municipales sera désormais de $40,000 par mois, chose fort appréciable par le temps qui court. Aussi est-ce avantage la plus outrageante combinaison d'intérêts qui ait jamais été imaginée contre la ville. Toutes les sommes versées pour l'exécution de ces travaux sont entièrement perdues. Nous en avions prévenu l'ancien Conseil de ville, mais une majorité mal disposée prétendit qu'un acte législatif nous imposait cette obligation et qu'il fallait s'y soumettre pour éviter un procès qu'on perdrait infailliblement. On se soumit, en effet, et la ville a perdu mille ou deux mille fois plus que n'aurait coûté le procès. Nous supposons aussi qu'il y eut à cette époque des raisons plus solides pour accepter la loi, et que ces raisons déterminèrent l'assentiment de la majorité.

Nous voyons avec plaisir que le Conseil actuel ne s'est laissé fléchir ni par des considérations légales ni par d'autres considérations et que les membres, qui le composent, ont agi avec cet esprit de résolution et d'indépendance dont les gens honnêtes doivent toujours être animés en tout cas et en tout temps. C'est encore ce qui nous touche le plus, car cela fera renaître l'espoir de la réforme chez beaucoup de gens qui commençaient à désespérer de l'avenir de notre ville. Le Conseil qui a eu le courage et le bon sens de faire ce que nous venons de dire, est capable de faire bien d'autres choses nécessaires et une pareille initiative annonce de sa part la volonté bien arrêtée de réparer les maux soufferts autant du moins que cette réparation sera en son pouvoir et dépendra de lui. Nous l'invitons à marcher avec fermeté et sans défaillance dans la voie où il est entré, car il y a beaucoup de choses qui demandent remede, et plus il tranchera, supprimera, élaguera, plus de bien il fera et plus il sera sou'enu par les bons citoyens de tous les partis.

Nous ne serions pas étonné que cette simple rescision du contrat avec la compagnie du canal fit remonter de quelque 10 ou 15 pour cent la valeur des terrains et des maisons dans tout le périmètre de la ville. Mais il ne faut pas que le Conseil s'endorme après cette opération si lonable. Il y a tant de choses à faire, tant de remèdes à appliquer! Le département des améliorations *improvement administration* nous paraît furieusement cher. A lui seul il dévore une bonne partie des ressources ou des revenus de la ville. Ces bandes de travailleurs, disséminés sur divers points pour faire des travaux non pressés et non justifiés, nous effrayent. C'est, en vérité comme un engloutissement général. Ce qu'on gagne ici avec beaucoup de peine, on le perd là avec une facilité extrême et de toutes ces dépenses, il ne reste rien. L'administrateur Lewis, avec sa manière de parler, nous saisit d'épouvante. Il dit que les plaies ont retardé les travaux et il s'excuse en ajoutant qu'il regagnera le temps perdu aussitôt que possible.

Eh! que Dieu nous garde de l'activité de M. Lewis! Que M. Lewis nous laisse un peu la paix avec ses travaux. Nous ne lui demandons pas qu'il *rattrape le temps perdu*. Il est peut-être perdu pour lui, mais non pour nous, qui payons ce temps si cher. Il faut bien que M. Lewis se mette dans la tête qu'en tout temps perdu de cette façnière est un temps gagné pour la ville, car, moins il travaille, moins la ville paye, et, par conséquent, moins la ville est obérée. Quand nous disons le rapport hebdomadaire sur les travaux de cet administrateur, et quand nous voyons le montant de ses frais, il nous semble être encore sous le régime de son ancien collègue, M. Cockrem, de déplorable mémoire, de ce même collègue avec lequel M. Lewis a signé l'ordonnance acceptant le joug de la Compagnie d'excavation, dont le contrat vient d'être rescindé par le Conseil de ville d'aujourd'hui. Nous engageons donc le nouveau Conseil à exercer une surveillance active à l'égard des travaux et du budget du département des améliorations.

Dans la même séance, le Conseil a passé une ordonnance pour faire enlever la barrière et les portes de fer de la place Lafayette. C'est l'entrepreneur qui fera les meilleures propositions qui aura le job. Il est bien entendu que le cordon de maçonnerie recouvert dans toutes ses parties d'une épaisse couche de pierres de taille, devra rester intact. Ce cordon, tout en marquant le cadre de la place, servira de banc de repos et tout le monde y gagnera. La vue gagnera aussi à cet enlèvement de grille et il en résultera chaque année une économie de ferraille et de peinture. Le changement eut dû peut-être commencer par la place du Colysée dont les barrières sont à bas en grande partie. Il est vrai que cette place aura besoin de ce que les autres ont déjà, d'une maçonnerie circulaire d'un pied et demi à deux pieds de hauteur, mais nous croyons que le prix de la fonte, qui en sera retiré, payera largement les frais de cette amélioration et qu'ainsi elle sera exécutée sans charge pour la ville.

Nous n'avons pas besoin de faire exception pour la place Jackson, devenue jardin public. Nous nous sommes déjà expliqué à ce sujet. Si les barrières de ce jardin étaient enlevées, toutes les plantes délicates et les arbustes périraient. On n'y verrait plus que les quatre bosquets d'encoignure qui, dépouillés de leurs losanges de fleurs et de leur ceinture de haies vertes et symétriques, ne produiraient plus qu'un pitoyable effet. On regretterait l'ancienne place avec ses gros ayconnores qui lui donnaient un air respectable de vétusté. Il ne faut donc pas toucher à la place Jackson à moins qu'on n'ait plus de fonds pour entretenir le jardin.

A Cet aveu de pénurie financière, du reste, ne nous déplaît pas. Il prouve la nécessité d'une mesure dont nous n'avons jamais cessé d'entretenir nos lecteurs, la révision des dettes de la ville et par conséquent la radiation de celles qui ne lui ont rien rapporté. Si beaucoup de ces dettes n'avaient pas une origine impure, elles ne chargeraient pas le bilan municipal et nous n'en serions pas réduits aujourd'hui à parler de la suppression de l'éclairage public et de l'impossibilité d'entretenir un jardin des plantes qui a tout au plus un arpent de superficie.

☞ L'immense et toujours croissante demande des machines à coudre de la compagnie Grover et Baker, est une des choses les plus extraordinaires de monde. Ces machines sont devenues les favorites du Sud. Bureau de vente 107, rue du Canal.

1000 carton de rubans provenant des encans de New York seront vendus à un grand rabais, chez C. Jaubert & Co., 20 Chartres.

LE GOUVERNEUR KELLOGG. — *Le Republican* déclare que le gouverneur Kellogg n'a jamais, pendant qu'il était premier juge de Nebraska, décidé en sa faveur une affaire de terrains dans laquelle il aurait eu un intérêt. Le *Republican* signale cette singularité que M. William Pitt Kellogg, de l'Illinois, lorsqu'il fut nommé par Grant, collecteur de la douane de la Nouvelle-Orléans, fut remplacé comme juge-président au Nebraska par l'ex-membre du Congrès, William Kellogg, qui était aussi de l'Illinois. Cette double coïncidence a occasionné une grande confusion dans les commentaires des journaux de l'Ouest.

Message de Mac-Mahon.

Voici le message par lequel le nouveau Président de la République Française a annoncé à l'Assemblée la formation de son cabinet. Ce message a été lu par le duc de Broglie dans la séance du 27 mai.

Messieurs,

Appelé par l'Assemblée nationale à la présidence de la République, j'ai exercé sans retard le pouvoir que vous m'avez confié et fait choix d'un ministère dont tous les membres sont sortis de vos rangs.

La pensée qui m'a guidé dans la composition de ce ministère est celle qui devra m'inspirer lui même dans tous ses actes: c'est le respect de vos volontés et le désir d'en être toujours le scrupuleux exécuteur.

Le droit de la majorité est la règle de tous les gouvernements parlementaires: mais cette règle est surtout d'une application nécessaire dans les institutions qui nous régissent, en vertu desquelles le magistrat chargé du pouvoir exécutif n'est que le délégué de l'Assemblée, en qui réside la seule autorité véritable et qui est l'expression vivante de la loi.

Cette Assemblée, dans le cours des deux années d'existence qu'elle a déjà parcourues, a eu deux grandes tâches à remplir: libérer notre territoire envahi après d'affreux malheurs, et rétablir l'ordre dans une société travaillée par l'esprit révolutionnaire.

La première de ces deux tâches a été poursuivie avec un dévouement constant, non par la majorité seulement, mais par l'unanimité de ses représentants, la France peut le dire avec orgueil. Aucune des grandes mesures qui ont eu pour but le rachat de notre indépendance nationale n'a soulevé dans cette enceinte un débat ni rencontré un contradicteur.

Disons bien haut que ces mesures n'auraient pu être prises si le pays lui-même, le pays tout entier ne s'y était prêté, quelque onéreuses qu'elles fussent, avec une patience héroïque qui n'a laissé échapper ni une réclamation ni un murmure. Ce concours de toutes les classes est la force principale qui est venue en aide dans d'habiles et patriotiques négociations à l'homme illustre que je remplace, et dont une dissidence que je déplore sur la politique intérieure a seule pu vous séparer.

Je compte sur vous, messieurs, pour retrouver la même force dans les efforts que je devrai faire, afin d'achever, par l'entière exécution de nos engagements, cette œuvre aujourd'hui, grâce à Dieu, presque accomplie.

La tâche, d'ailleurs, sera facilitée par les excellents rapports que le dernier gouvernement a su rétablir entre la France et les puissances étrangères et que je m'efforcerai d'entretenir. Ma ligne de conduite à cet égard sera exactement celle qui a été indiquée plusieurs fois par mon prédécesseur à cette tribune, et que vous avez toujours approuvée: maintien de la paix assez hautement professée et pratiquée pour que l'Europe, convaincue de notre sincérité, ne puisse voir dans la réorganisation de notre armée à laquelle je continuerai à travailler sans relâche que le désir légitime de réparer nos forces et de conserver le rang qui nous appartient.

Dans la politique intérieure, le sentiment qui a dicté à votre justice vos actes est l'esprit de conservation sociale. Toutes les grandes lois que vous avez votées à d'immenses majorités ont eu ce caractère essentiellement conservateur. Quelques-unes divisées sur les questions purement politiques, vous vous êtes trouvés aisément réunis sur le terrain de la défense des grands principes fondamentaux sur lesquels repose la société et que menacent aujourd'hui tant d'audacieuses attaques.

Le gouvernement qui vous représente doit donc être et sera, je vous le garantis, énergiquement et résolument conservateur.

Des lois très importantes sur l'organisation de l'armée, sur l'administration municipale, sur l'enseignement public, sur d'autres questions encore qui touchent à des intérêts du premier ordre, commerciaux et financiers, sont préparées ou en battues en ce moment dans nos commissions. Je crois avoir choisi des ministres compétents pour en traiter avec vous.

D'autres lois qui soulèvent des questions constitutionnelles d'une haute gravité vont être présentées par mon prédécesseur, qu'une décision expresse de vous an avait chargé. Vous en êtes saisis, vous les examinerez, le gouvernement lui-même les étudiera avec soin, et quand viendra le jour où vous jugerez convenable de les discuter, il vous donnera sur chaque point son opinion réfléchie.

Mais pendant que vous vous délibérerez, messieurs, le gouvernement a le devoir et le droit d'agir: sa tâche est, avant tout, d'administrer, c'est-à-dire d'assurer, par une application journalière, l'exécution des lois que vous faites et d'en faire pénétrer l'esprit dans les populations; imprimer à l'administration entière l'unité, la cohésion, l'esprit de suite, faire respecter partout et à tout instant la loi, en la dominant, à tous les degrés, des organes qui la respectent et se respectent eux-mêmes, c'est un devoir aride, souvent pénible, mais par la même plus nécessaire à remplir, et plus difficile à la suite des temps révolutionnaires. Le gouvernement n'y faillira pas.

Telles sont, messieurs, mes intentions, qui ne sont autres que de me conformer aux vôtres.

A tous les titres qui commandent notre obéissance, l'Assemblée joint celui d'être le véritable boulevard de la société menacée en France et en Europe par une faction qui met en péril le repos de tous les peuples, et qui ne hâte votre dissolution que parce qu'elle voit en vous le principal obstacle à ses desseins.

Je considère le poste où vous m'avez placé comme celui d'une sentinelle qui veille au maintien de l'intégrité de votre pouvoir souverain.

FRANCE.

Assemblée Nationale.

DIXIÈME SÉANCE DU SAMEDI 24 MAI.

Présidence de M. Buffet.

La séance est ouverte à deux heures un quart.

M. le président.—L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de l'interpellation d'un grand nombre de députés, concernant les dernières modifications ministérielles et la politique intérieure du gouvernement.

M. le président.—La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Casimir Périer, ministre de l'intérieur.—Messieurs, si la clôture.... (Non! non! — Parlez! parlez!) si la clôture n'avait pas été réclamée, j'aurais laissé la parole à l'un des orateurs qui l'ont demandée; mais je vois convaincu, messieurs, que vous ne refuserez pas aux membres nouveaux du cabinet, contre lesquels ont été dirigées les attaques toutes particulières, de venir ici vous dire quels sont les motifs qui les ont déterminés à accepter la part de fardeau dont ils se sont chargés. (Très-bien !—Parlez! parlez!)

M. le vice-président du conseil, M. le président de la République.....

A droite.—Oh! oh!

A gauche.—A l'ordre! à l'ordre! les interrupteurs!

Un membre à gauche.—Ce sont des factieux qui murmurent!

M. le président.—J'invite les interrupteurs à faire silence.

M. le ministre de l'intérieur.—M. le vice-président du conseil et M. le président de la république ont répondu tout à tous aux accusations dirigées contre la politique générale du gouvernement.

Ils vous ont montré qu'ils trouvaient la principale cause de la faiblesse du pouvoir dans un régime provisoire, légal, puisque c'est vous qui l'avez établi, messieurs, mais auquel manque la consécration d'un droit placé hors d'une contestation de tous les jours. Je ne répéterai pas ce qu'ils vous ont dit, et qu'ils vous ont dit mieux que je ne le dirais moi-même, je viens ici, non point engager une longue discussion, ni faire un discours: je viens faire une déclaration.

Mais auparavant il est nécessaire que je réponde quelques mots aux reproches très nombreux que M. le duc de Broglie a adressés aux membres nouveaux du cabinet. Je ne me reconnais pas le droit de répondre à l'honorable M. Waddington, et pour moi, dans les [illegible] mais je me bornerai à répondre à M. le duc de Broglie, à qui j'ai tout à l'heure reproché quelques actes significatifs d'une courte administration, dont j'espère que tous mes collègues sur ces bancs, n'ont pas perdu le souvenir. (Approbation sur plusieurs bancs.)

Un membre au centre droit.—Et entre autres la demande du retour à Paris!

M. le ministre.—M. le duc de Broglie n'aurait point dû oublier non plus que dans une occasion récente, nous avons tous les trois manifesté d'une façon non douteuse notre ferme résolution de ne point entrer, par aucune apparence, en concert avec la gauche républicaine, en consentant à nous déclarés suspects, puisqu'il a dit qu'il ne s'en tenait pas à nos paroles, qu'il fallait nos actes et que ce langage est adressé aux trois, n'ont pas encore pu faire un acte, ni proposer une parole. (Très bien! très bien! à gauche et sur un centre gauche!)

Dupes ou complices du radicalisme, a-t-il dit, et telle est la seule alternative qu'il nous laisse. Eh bien, il nous donne le droit, je dirai plus, il nous impose l'obligation de lui demander à notre tour quelle sorte nous sommes dans cette coalition dont il s'est fait l'organe. (Très bien! très bien! et applaudissements à gauche.) Nous sommes obligés de lui demander nos actes dans l'intérêt misérable de la conservation d'un pouvoir que nous n'avons pas désiré, que j'ai le droit de dire que je n'ai pas désiré... (Nouveaux applaudissements à gauche. Rumeurs et dénégations au centre droit.)

Voix diverses.—Voilà la question!—Qu'est-ce qu'ils feront du pays!

M. le ministre.—Nous lui demandons de nous dire à qui appartiendra le pouvoir dans une coalition victorieuse entre les républicains, les partisans de la monarchie constitutionnelle et les partisans de la monarchie de droit absolu. (Applaudissements à gauche et au centre gauche. Rumeurs à droite.—Agitation prolongée.)

M. le vicomte d'Aboville.—Est-ce à Frohsdorf que vous en avez appris cela?

M. de Belcastel.—Il n'a pas parlé sous de monarchistes de droit absolu. C'est une calomnie!

Plusieurs membres du centre droit, désignant la gauche et s'adressant à l'orateur.—Voilà, quels seront vos amis!

M. le ministre.—Vous le savez bien.... (Nouvelles interruptions à droite.—Attendez le silence.) Vous savez bien, du-je, que je n'ai jamais m'associer sur ces bancs. (L'orateur désigne les bancs de la gauche.)

Un membre à droite.—Mais vous marchez avec ces gens!

M. le ministre.—Et si quelques personnes de ce côté m'acceptent avec une très grande réserve, c'est qu'elles savent que mes amis et moi nous sommes les otages qui rassurent le pays sur la république conservatrice. (Vive approbation à gauche.)

Eh bien, messieurs, c'est cette situation étrange que je vous signale avec regret, et dont, vous le voyez, si je parle avec fermeté, ce n'est pas avec modération.—(Exclamations et rires à droite.—Très bien! très bien! à gauche.)

On nous accuse d'équivoques et de compromis, je vous le voulez pas que je vous signale les équivoques et les compromis là où je les rencontre!

C'est le premier de nos devoirs, et vous l'avez imposé à notre honneur. (Nouvelles marques d'approbation à gauche.)

Je sais bien que l'on se retranche derrière le nom de conservateurs. C'est un beau nom, messieurs, et je me l'attribue: je m'honore de l'avoir toujours porté, je m'honore de n'en avoir jamais abdiqué. (Très bien! très bien!) M. le duc de Broglie, à qui j'ai tout à l'heure reproché quelques actes de son court ministère, sur de quelques actes significatifs de mon courte administration, dont j'espère que tous mes collègues sur ces bancs, n'ont pas perdu le souvenir. (Approbation sur plusieurs bancs.)

Un membre au centre droit.—Et entre autres la demande du retour à Paris!

M. le ministre.—Et si quelques personnes de ce côté m'acceptent avec une très grande réserve, c'est qu'elles savent que mes amis et moi nous sommes les otages qui rassurent le pays sur la république conservatrice. (Vive approbation à gauche.)

Eh bien, messieurs, c'est cette situation étrange que je vous signale avec regret, et dont, vous le voyez, si je parle avec fermeté, ce n'est pas avec modération.—(Exclamations et rires à droite.—Très bien! très bien! à gauche.)

On nous accuse d'équivoques et de compromis, je vous le voulez pas que je vous signale les équivoques et les compromis là où je les rencontre!

C'est le premier de nos devoirs, et vous l'avez imposé à notre honneur. (Nouvelles marques d'approbation à gauche.)

Je sais bien que l'on se retranche derrière le nom de conservateurs. C'est un beau nom, messieurs, et je me l'attribue: je m'honore de l'avoir toujours porté, je m'honore de n'en avoir jamais abdiqué. (Très bien! très bien!) M. le duc de Broglie, à qui j'ai tout à l'heure reproché